

Feuille de route du dispositif EFEE en 2020/2021

Le cadrage général du dispositif EFEE d'AMU s'adosse aux engagements renforcés définis dans le Guide de l'EFEE 2018-2022 et prévoit une planification de l'EFEE sur la durée du contrat d'établissement en cohérence avec la cible 2022 de l'indicateur de performance de la DGESIP (IC7). Le dispositif EFEE s'inscrit dans une approche stratégique globale centrée sur un principe de simplification des dispositifs de suivi et d'évaluation (éviter la multiplication des enquêtes d'évaluation et de suivi) et une capacité opérationnelle à améliorer les dispositifs de formation.

Le pilotage du dispositif EFEE est assuré par le vice-président de la Commission Formation, avec l'appui des élus CFVU, des vice-présidents délégués au champ Formation et les représentants des composantes siégeant à la Commission de suivi EFEE. A partir des grands principes encadrant l'évaluation de la formation et des enseignements à AMU, les perspectives pour 2020/2021 mettent l'accent sur les axes suivants :

L'analyse des résultats et la communication en direction des étudiants sur les améliorations apportées à la formation

Dans la démarche EFEE de chaque composante, des temps **d'analyse et de réflexion** autour des résultats sont organisés associant les équipes pédagogiques et les étudiants. Les composantes et les équipes pédagogiques priorisent la **communication** en direction des étudiants concernant les améliorations apportées à la formation dans son ensemble et/ou dans les unités d'enseignement concernées. Plusieurs outils peuvent être mis à la disposition des composantes :

- ⊙ Possibilité d'adresser aux étudiants invités à participer à l'évaluation de leur formation une synthèse des résultats EF pour leur formation
- ⊙ Mise en œuvre d'analyses pluriannuelles des indicateurs EF auprès des composantes et des équipes pédagogiques permettant d'identifier les leviers possibles d'amélioration.

La réflexion des équipes de formation sur l'innovation et les pratiques pédagogiques

- ⊙ Adosser le dispositif EFEE à une réflexion des équipes sur les dispositifs d'apprentissage mis en œuvre au sein des formations que ce soit dans le cadre de l'approche par compétences, la mise en œuvre d'innovations pédagogiques ou la transformation des pratiques en lien avec le CIPE.
- ⊙ Veiller à ce que les bilans faits au sein des équipes pédagogiques à l'issue des retours des étudiants contribuent à l'amélioration des formations dans le cadre notamment des conseils de perfectionnement.

Mise en œuvre de l'EFEE en 2020-2021

- ⊙ Conduire l'évaluation de la formation dans les diplômes ciblés par la composante une seule fois au cours de l'année universitaire en planifiant la charge sur les deux semestres. Compte tenu de la volumétrie du nombre des enseignements à faire évaluer, chaque composante identifiera des critères possibles de priorisation à raison de deux enseignements par semestre et formation :
Exemple : enseignements où les taux de réussite sont les plus bas, enseignements méthodologiques, enseignements obligatoires et transversaux, enseignements disciplinaires, enseignements professionnalisants, enseignements optionnels, etc.
- ⊙ Dans un souci d'évaluation du plus grand nombre d'enseignements durant une période d'accréditation, il se peut que l'évaluation d'un même enseignement ne soit pas menée de façon répétitive, dès lors que les avis des étudiants ne nécessitent pas d'ajustements pédagogiques particuliers. Si les moyens humains le permettent et que la composante en fait la demande, cette évaluation pourra être répétée.

Le recueil des besoins des composantes

Pour ajuster au mieux les besoins d'évaluation des formations et les capacités de l'Observatoire de la vie étudiante, une commission de suivi EFEE se réunira en septembre pour consolider le programme des évaluations définies en semestre impair et pair par chaque composante.

Calendrier proposé :

- Juillet 2020 : Envoi de la feuille de route 2020-2021 aux Directions de Composante.
- Septembre 2020 : Commission de suivi EFEE et transmission de la fiche « Expression des besoins » permettant de lister les formations et les enseignements ciblés en 2020-2021 en semestres impairs et pairs.
- Début octobre 2020 : validation en CFVU et transmission du questionnaire « Evaluation de la formation » tronc commun AMU utilisé en 2020-2021.
- Fin octobre 2020 : retour des fiches « expression des besoins EFEE » à l'OVE.
- Début novembre : Préparation de la mise en œuvre de la campagne EFEE 2020-2021 dans les composantes impliquées.